

Conseil municipal

**ACQUISITION DE QUATRE VÉHICULES, DE MACHINES ET DE MATÉRIEL**  
**CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE FR. 38'500.00**

Vu la délibération 2364A du 17 mai 2022

Vu les coûts supplémentaires indiqués dans l'exposé des motifs pour le remplacement du Honda Jazz GE 421238 de la Compagnie des sapeurs-pompier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

à la majorité simple

par 20 oui sur 21 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 38'500.00 pour couvrir les coûts supplémentaires d'acquisition du véhicule pour la Compagnie des sapeurs-pompier
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit voté le 17 mai 2022
3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 38'500.00 afin de compléter le financement nécessaire à cette acquisition

\* \* \*

Signature :